

Le guide de l'adduction fibre

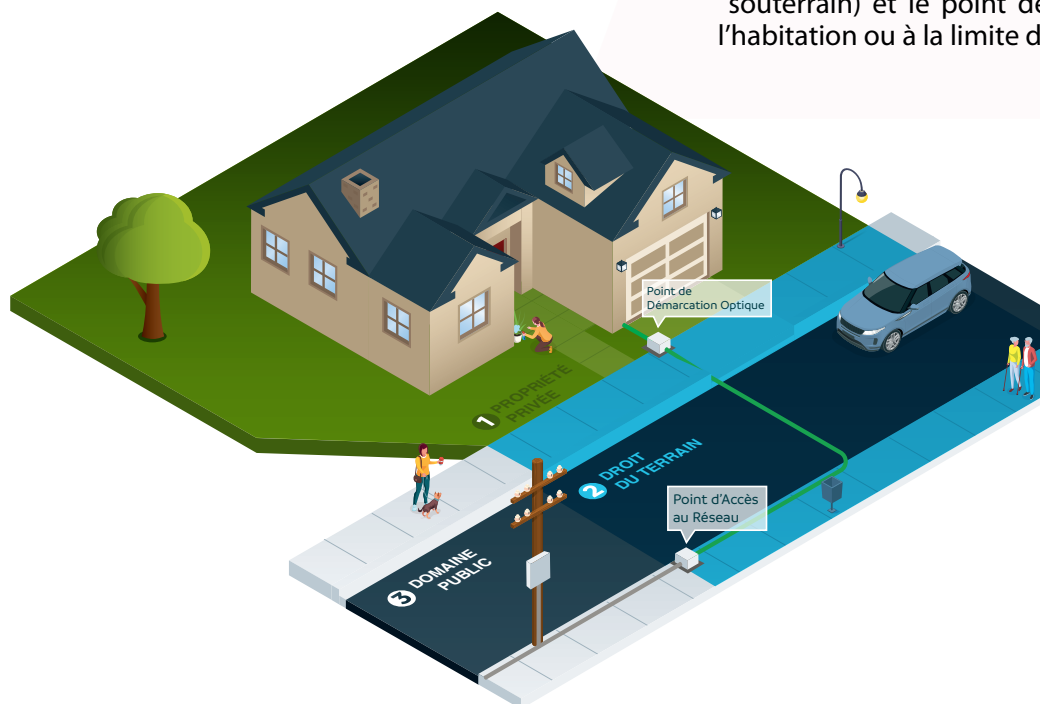
Comment préparer l'arrivée de la fibre optique dans ma nouvelle construction ?

Le raccordement au réseau fibre optique d'une nouvelle construction nécessite des études optiques détaillées et très souvent des travaux de génie civil pour assurer l'adduction à la fibre du logement construit. Il est donc impératif de **nous contacter dès le début de votre projet immobilier**, comme c'est le cas pour les autres réseaux (eau, électricité, gaz).

Qu'est-ce que l'adduction fibre ?

L'adduction fibre consiste à installer des gaines en souterrain ou des poteaux pour **préparer le raccordement de votre habitation au réseau fibre** afin de bénéficier des services de téléphonie et d'internet à Très Haut Débit.

Un passage doit permettre d'acheminer le câble de fibre entre le Point d'Accès au Réseau (PAR) situé dans le domaine public (un poteau pour un raccordement aérien ou une chambre pour un raccordement en souterrain) et le point de pénétration de la fibre dans l'habitation ou à la limite de votre propriété.



1 Infrastructure située dans la propriété privée à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

2 Infrastructure située sur le « droit du terrain » à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

3 Infrastructure du réseau d'initiative publique.

— Trait : fourreau permettant le passage de la fibre.

Point de Démarcation Optique (PDO) : construit ou à construire, il fixe la limite entre les infrastructures à l'intérieur de votre parcelle et celles sur le « Droit du Terrain. »

Point d'Accès au Réseau (PAR) : permet la connexion entre les infrastructures créées lors des travaux d'adduction pour connecter votre logement.

! Dès réception de votre permis de construire validé, vous devez lancer le processus de raccordement de votre maison.

Comment se passe l'adduction ? Comment réaliser l'adduction de votre habitation ?

Conformément à l'article L322-15 du Code de l'Urbanisme et des articles R113-3 et R113-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'adduction est à la charge du bénéficiaire de l'autorisation de construire. Cette obligation et les frais associés s'étendent de la propriété privée (1) jusqu'en droit du terrain (2) (partie située sur la voie publique en prolongement de la propriété privée). Le reste des travaux éventuels de génie civil sur le domaine public (3), nécessaire au raccordement, est à la charge de l'Opérateur d'Infrastructure.

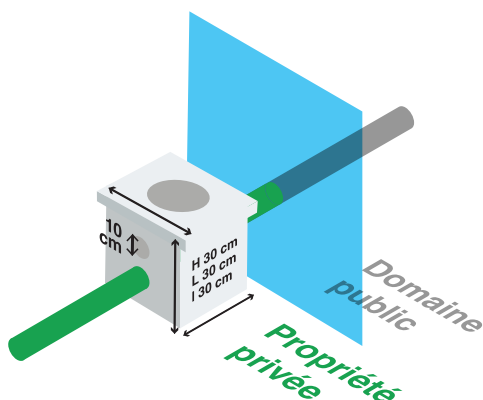
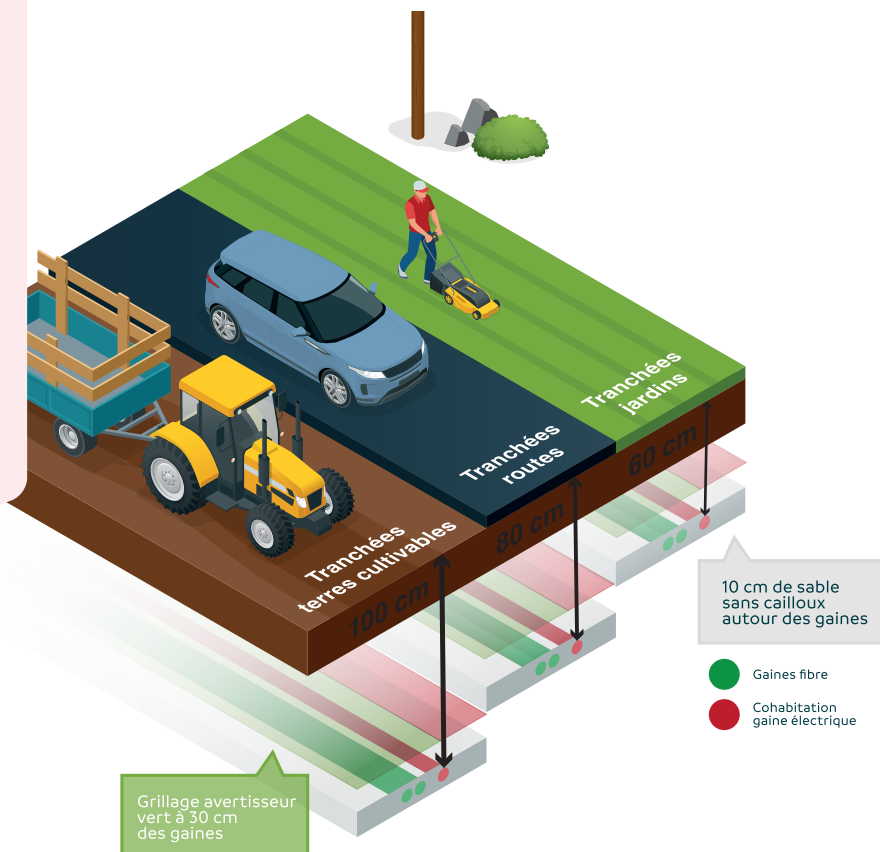
Pour réaliser les travaux, des études préalables sont nécessaires afin d'identifier le Point d'Accès Réseaux (PAR) le plus proche de votre future habitation.

Une fois les travaux effectués, il faudra nous transmettre des documents afin que nous validions la conformité de vos travaux à notre réseau.

À savoir : Les travaux sur le domaine public au droit du terrain doivent être réalisés par une entreprise habilitée.

Comment réaliser les travaux d'adduction fibre en domaine privé ?

L'adduction souterraine permet le passage de la fibre du point de branchement optique jusqu'à l'habitation. Elle doit posséder les caractéristiques suivantes pour répondre aux normes en vigueur :



Les regards

Pour faciliter la pose du câble de fibre et l'entretien ultérieur, des regards de dimension minimum de 30 x 30 x 30 cm doivent être placés sur le trajet du fourreau à **différents endroits** :

- à l'**entrée de la propriété privée**, en limite du domaine public
- lorsque la **distance** entre la limite de propriété et l'habitation est **supérieure à 40m**,
- à **chaque changement important de direction** du fourreau et/ou tous les 50m,
- **au pied de l'habitation**, juste avant le point de pénétration du réseau.

Les tranchées

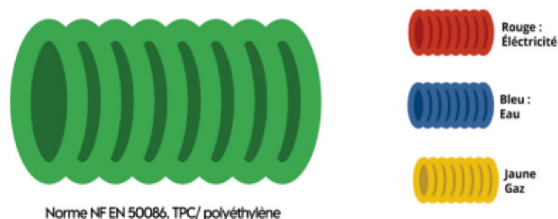
Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm. Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau (eau, électricité ou gaz), une distance minimale de 20 cm doit exister entre les points les plus proches. Un grillage avertisseur vert doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre optique.

Les fourreaux

Chaque réseau possède une couleur d'adduction différente afin de pouvoir les distinguer. Le vert est dédié aux réseaux de télécommunication. Pour une maison individuelle, deux fourreaux doivent être posés, dont un de réserve.

Descriptif du tube :

- lisses à l'intérieur,
- de **diamètre intérieur minimum 25mm**,
- de **diamètre extérieur maximum de 45mm**,
- en polyéthylène de couleur verte, conforme à la norme NF EN 50086.



Faites votre demande d'adduction fibre pour votre nouvelle construction dès maintenant sur mondomicilefibre.com